

COMPTE-RENDU DE REUNION DE COTECH N°1

PROJET / N° PROJET

Etude relative à la délimitation et l'inventaire des zones humides des vallées de la Brèche et ses affluents – N°12364

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche

LIEU / DATE DE REUNION

Mairie d'Agnetz / le 20 juillet 2012 – 11h-13h

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

COMPTE-RENDU n° 1 / L. BEDOSSA / 24 juillet 2012

PRESENCES ET DIFFUSION

Nom interlocuteur	Partenaires	Mail / Téléphone	Présent	Excusé
Alain Copel	Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	alain.copel@wanadoo.fr	X	
Erwan Le Corre	Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	sivbreche@gmail.com Tél : 03 44 50 37 08	X	
Jean-Louis Ducreux	Atelier d'Ecologie Urbaine	aue@wanadoo.fr Tél : 01 43 72 38 17	X	
Alain Legay	SIAE Haute Brèche	Tél : 03 44 19 61 57	X	
Bernard Dubouil	Syndicat Intercommunal de l'Arré			X
Simon Bezain	AESN	bezain.simon@aesn.fr	X	
Lionel Cosani	DDT 60	lionel.cosani@oise.gouv.fr Tél : 03 44 06 50 88	X	
Eric Derozier	ONEMA SD60	Sd60@onema.fr	X	
Stéphanie Gilard	CG60	Stephanie.gilard@cg60.fr	X	
Anne Siron	CG60			X
Rémi François	Conservatoire botanique de Bailleul	r.francois@cbnbl.org	X	
Emmanuel Das Gracas	Conservatoire des Espaces Naturel de Normandie			X
Lucas Bedossa	SCE	Lucas.bedossa@sce.fr Tél : 02 40 68 51 55	X	
Pascale Gambier	SCE	pascale.gambier@sce.fr Tél : 02 51 85 72 75	X	
Nicolas Ramont	SCE	Nicolas.ramont@sce.fr Tél : 02 40 68 51 55		X

PROCHAINE REUNION

Réunion de COPIL le 3 septembre 2012 de 16h à 18h00 à la mairie d'Agnetz

1. Objet de la réunion

La réunion de COTECH n°1 visait à démarrer l'étude de délimitation et d'inventaire des zones humides des vallées de la Brèche et ses affluents attribuée au bureau d'étude SCE.

2. Déroulement de la réunion

La réunion s'est déroulée comme suit :

- Introduction par M. Copel
- Présentation par SCE :
 - Périmètre d'étude,
 - Rappel du contexte,
 - Présentation et calage méthodologique,
 - Présentation des ouvrages de référence
- Discussion

3. Equipe en charge de l'étude

Directeur de projet : Jérémie Lemaire

Chef de projet : Pascale Gambier

Chargé d'étude : Nicolas Ramont accompagné d'Aurélien Ferré et Arnaud Moreira

Référent technique : Stéphane Dulau

4. Périmètre d'étude

Il est rappelé que le périmètre d'étude porte sur les communes riveraines des cours d'eau du bassin versant de la Brèche (27 communes).

5. Phasage de l'étude

L'Etude se déroulera en 5 phases :

- Phase 1 : Collecte des données sur le territoire
- Phase 2 : Prélocalisation des zones humides à l'aide d'outil cartographique. Celle-ci est réalisée à partir des données existantes puis soumises aux acteurs locaux (fin août – présentation en Copil début septembre).

- Phase 3 : Relevés sur le terrain (périphérie et transects) à l'aide d'outils informatiques géoréférencés, relevé des surfaces nécessitant des sondages pédologiques (en l'absence d'expression floristique), post traitement des données.
 - Présentation en Cotech mi-octobre.
 - Réalisation des sondages pédologiques additionnels fin octobre-début novembre
 - Présentation de la limite des ZH en Copil mi-novembre (rendu cartographique)
- Phase 4-5 : Hiérarchisation des zones humides en fonction de leurs enjeux écologiques et réunion desynthèse en Cotech mi-janvier 2013
- Phase 6 : Proposition de zonage ZHIEP (tranche conditionnelle) fin février 2013

Le Conservatoire de Bailleul précise que SCE a déjà réalisé une étude de délimitation de ZH sur 5 territoires Picard et qu'ils sont très satisfaits de la méthodologie mise en œuvre et des résultats obtenus.

L'Agence de l'Eau précise que le matériel de terrain utilisé par SCE (tablettes PC géoréférencées) est très adapté au travail de délimitation et de caractérisation à réaliser sur le terrain.

6. Collecte de données

Concernant les données restant à collecter :

- Etudes des Marais de Berneuil à Cambronne-les-Clermont
 - ➔ L'emprise de cette étude n'est pas sur le bassin de Brèche mais d'un autre cours d'eau déjà connu de SCE (étude antérieure)
- Etude relative au Marais de Monchy-St-Eloi :
 - ➔ Cette étude sera transmise à SCE fin aout
- Inventaire faune flore réalisé à Villers-Saint-Paul :
 - ➔ SCE doit contacter la mairie de Villers-St-Paul (M. Brighton) pour voir si le dossier est suffisamment avancé pour être exploité dans le cadre de la présente étude

Par ailleurs, il a été fait mention en réunion de deux autres sources potentielles de données :

- Dossier d'étude d'impact de la déviation de Mogneville.
 - ➔ SCE prendra contact avec le Conseil général (Anna Herbaut) et éventuellement avec le bureau d'étude (SERRE) pour voir si le dossier est suffisamment avancé pour être exploité dans le cadre de la présente étude.
- Dossier d'étude d'impact de la ZAC de Mogneville :
 - ➔ SCE contactera M. Copel qui fera le lien avec le porteur de projet (SAO) pour récupérer les données disponibles.

7. Bibliographie

Suite à la présentation des ouvrages de référence, quelques précisions sont apportées :

- «L'inventaire de la flore vasculaire de Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) ; raretés, protections, menaces et statuts » datant de 2005b a été actualisé :
 - La nouvelle liste des espèces végétales est en ligne sur le site internet du conservatoire botanique.
- Pour information, un équivalent pour la Picardie du « Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais » du centre régional de phytosociologie agréé CBNBL sera disponible en fin d'année

8. Base de données

L'agence de l'Eau Seine Normandie précise que la base de données à renseigner dans le cadre de cette étude n'est plus la base « ZonHum » mais la base « GWERN » (logiciel développé par le Forum des Marais Atlantiques).

→ SCE contactera l'AESN pour échanger sur les modalités de renseignement de la base.

9. Planning

Une réunion de validation des enveloppes de pré-localisation des zones humides est fixée le lundi 3 septembre à 16h.

Toutefois, étant donné que :

- Les inventaires doivent être conduits le plus tôt possible (stade de développement des végétaux les plus favorables aux expertises),
- SCE a déjà réalisé ce type d'expertise sur des territoires voisins et l'expérience de l'équipe d'étude lui permet de pré-localiser les zones humides avec une fiabilité relativement bonne,

l'équipe d'étude SCE pourra se rendre sur le terrain avant la validation de la prélocalisation (courant août) pour effectuer les premiers inventaires sur les secteurs où la présence de zones humides est la plus évidente (ZNIEFF, secteurs les plus remarquables...).

10. Divers

Concernant la phase de hiérarchisation des zones humides en fonction de leur intérêt écologique, le conservatoire rappelle qu'il n'y a pas aujourd'hui de méthode standardisée pour effectuer cette hiérarchisation.

Il est précisé qu'étant donné l'échelle de travail retenue dans le cadre de cette étude (1/10 000), l'inventaire des zones humides est un préalable à la connaissance. L'inventaire constitue un outil d'aide à la décision pour de nouveaux projets d'aménagement et pourra être intégré aux documents d'urbanisme. Le pétitionnaire reste en charge de justifier au titre de la loi sur l'eau la présence ou non de zone humide auprès de la police de l'eau.

11. Prochaine réunion

Une réunion de Copil se tiendra le lundi 3 septembre à 16 heures en mairie d'Agnetz.

L'ordre de jour sera le suivant :

- Validation de la limite de prélocalisation

Cette limite de prélocalisation sera envoyée aux membres du Cotech fin août.